



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevets

Question écrite n° 8730

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'éventuelle ratification du protocole de Londres et l'abandon de la traduction en français des brevets européens. Si tel était le cas, l'Europe prendrait le risque de céder aux entreprises américaines, sans contrepartie aucune. Par ailleurs, la France se désolidariserait ainsi de ses alliés européens tels que l'Espagne, l'Italie et le Portugal, qui ont quant à eux refusé de signer le protocole. Il lui demande donc si une telle ratification n'offrirait pas de réels inconvénients, tant sur le plan diplomatique qu'économique, juridique et législatif.

Texte de la réponse

Le Gouvernement aborde la question des brevets avec pour préoccupation d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, tout en veillant au respect de notre langue. La compétitivité est un objectif majeur, tout particulièrement en cette période de ralentissement économique. La volonté affichée par l'Union est de rattraper les Etats-Unis en termes de croissance, dans le respect de nos spécificités, d'ici à 2010. L'accord dit « de Londres » devrait réduire les coûts liés à la traduction des brevets en s'appuyant sur les trois langues officielles de l'Office européen des brevets : l'anglais, l'allemand et le français. La représentation parlementaire est très sensible, à juste titre, aux conséquences de cet accord sur le statut du français et sur le rôle de notre langue dans le domaine technologique. C'est également le souci du Gouvernement, dont la réflexion sur la ratification de l'accord de Londres intègre l'ensemble des dimensions de la question. Aussi le Gouvernement poursuit-il, en concertation avec le Parlement et l'ensemble des acteurs et opérateurs concernés, sa réflexion sur la ratification de l'accord de Londres.

Données clés

- Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE8730>

- Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 8730
- Rubrique : Propriété intellectuelle
- Ministère interrogé : affaires étrangères
- Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

- Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2003
- Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4865
- Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2409